

DÉCOUVREZ CE QUI VA CHANGER À PARTIR DU 20 NOVEMBRE 2023

LA COLLECTE DE NOS DÉCHETS ÉVOLUE



SICTOM
HAUTBÉARN
communauté de communes

POURQUOI FAIRE ÉVOLUER LE SERVICE ?

Les objectifs de l'évolution de la collecte sont de :



Réduire les quantités de déchets.



Améliorer leur valorisation.



Préserver notre cadre de vie.



Maîtriser l'augmentation des coûts de traitement et de gestion.

Chacun d'entre nous bénéficiera durablement de ces résultats. De plus, cela permet de répondre aux obligations réglementaires et environnementales (Loi AGEC et loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) que toute collectivité française se doit de respecter d'ici 2025 et 2030.

COMMENT MAÎTRISER LE BUDGET DU SERVICE ?



Toutes ces actions ont pour objectif de limiter l'augmentation des coûts de gestion. Notamment les plus grosses dépenses comme la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles (58% des coûts) ou les déchèteries (28%).

En Haut-Béarn, l'étude de nos collectes démontre que **80% des déchets dans notre poubelle d'ordures ménagères résiduelles sont valorisables** (dont 43% de biodéchets, 9% de gaspillage alimentaire et 14% d'emballages/papiers).



COMMENT VA SE DÉROULER LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE COLLECTE ?

Qui cela va concerner ?

Cela va concerner tous les producteurs de déchets qui utilisent le service public de collecte. Il s'agit donc des 32000 habitants des 48 communes de la Communauté de Communes du Haut-Béarn mais aussi les professionnels.

Quand cela va-t-il se passer ?

Les évolutions vont s'étaler progressivement jusqu'en 2026 pour se donner le temps d'installer les équipements nécessaires et de revoir les circuits de collecte.

ÉTAPE 1
2023 / 2024

ÉTAPE 2
2024 / 2025

Modification de la fréquence et des jours de collecte.



Installation des colonnes dédiées à la collecte en point d'apport volontaire pour les secteurs concernés. + déploiement du dispositif de gestion des biodéchets.

ÉTAPE 3
2024 / 2025

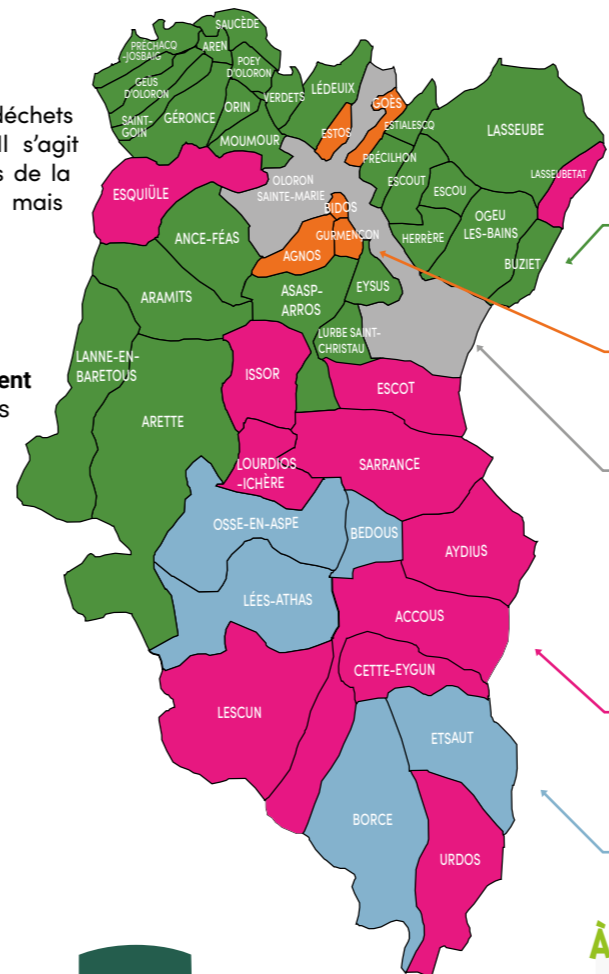
ÉTAPE 4
2024 / 2026

Information en porte-à-porte pour accompagner les habitants et promouvoir le compostage (distribution de composteur à la demande) et mettre en œuvre l'individualisation de la collecte.

ÉTAPE 5
2027 - 2028

Étude et mise en œuvre de travaux de modernisation des déchèteries.

Étude et décision d'une mise en place d'une tarification incitative.



Quelle collecte dans ma commune ?

Les évolutions de la collecte se différencient en fonction de la densité de la population et de l'organisation de l'habitat. On peut distinguer 5 grands secteurs.

TOUS LES 15 JOURS



Collecte en porte-à-porte, tous les 15 jours en alternance pour chaque flux de déchets.

TOUTES LES SEMAINES



Collecte en porte-à-porte, toutes les semaines pour les ordures ménagères résiduelles et tous les 15 jours pour les emballages/papiers.



La ville d'Oloron avec des zones d'habitation très différentes en terme de densité aura une organisation qui mixera les différents modes de collecte (porte-à-porte ou point d'apport volontaire) et les fréquences de collecte (toutes les semaines ou toutes les 2 semaines). Voir le détail par quartier dans le nouveau calendrier de collecte.

APPORT VOLONTAIRE



Les habitants qui étaient collectés en porte-à-porte ou qui déposaient leur sac d'ordures ménagères résiduelles et leurs emballages/papiers dans des bacs de regroupement, déposeront leurs déchets dans des colonnes dédiées à la collecte en point d'apport volontaire.

TOUS LES 15 JOURS



Collecte en porte-à-porte, tous les 15 jours pour les ordures ménagères et toutes les semaines pour les emballages/papiers.

À SAVOIR : POUR TOUS LES SECTEURS



Les habitants, dans les secteurs d'habitation moins denses qui déposaient leur sac d'ordures ménagères résiduelles et leurs emballages/papiers déposeront leurs déchets dans des colonnes dédiées à la collecte en point d'apport volontaire.



JOURS DE COLLECTE :

La grande majorité des foyers vont changer leurs jours de collecte. Retrouvez toutes les informations sur ces changements dans les nouveaux calendriers de collecte à télécharger sur le site internet et distribués dans toutes les boîtes aux lettres avant le 20 novembre.



CE QUI NE CHANGE PAS :

La collecte du verre toujours en point d'apport volontaire. La seule destination des bouteilles, pots et bocaux en verre, c'est la colonne à verre !

3 GRANDES ÉVOLUTIONS

POUR RÉDUIRE TOUJOURS PLUS NOS DÉCHETS



Un service de collecte plus moderne et optimisé.

La collecte et le tri seront améliorés avec :

- Une collecte tous les 15 jours pour les ordures ménagères résiduelles.
- Un mode de collecte adapté à la densité d'habitat : en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire.
- La modernisation des 8 déchèteries afin d'augmenter la part des matériaux valorisables.



UN bon plan POUR TOUS, pour les déchets de cuisine.

Le compostage se pratique de plus en plus, dans nos jardins mais aussi dans les bourgs et dans les villes. Avec le compostage individuel, le compostage partagé (en collectifs) et la collecte des biodéchets en point d'apport volontaire (dans le centre urbain), plus besoin de mettre les déchets de cuisine dans les ordures ménagères résiduelles. Dans son jardin ou à côté de chez soi, la solution est là !



Des actions renforcées pour agir à la source.

Des actions de prévention sont menées sur les marchés, dans les magasins, auprès des entreprises, des restaurants collectifs ou des particuliers.

Elles favorisent la réduction des déchets à la source, par la réparation et le réemploi en recyclerie, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation responsable, les bonnes pratiques pour tendre vers le « Zéro Déchet ».



DE L'INFO AU PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS !

Une information des usagers est prévue avant tout changement. Cette information se fera par l'équipe du SICTOM, et plus particulièrement les ambassadeurs du tri, mais aussi via les supports habituels (site internet de votre commune, bulletin municipal, affichage communal, presse locale) et un espace dédié sur le site internet du SICTOM de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.



De plus le SICTOM, conjointement avec votre mairie, a désigné un « référent déchet » dans chaque commune qui sera chargé d'organiser la communication de proximité et vous apporter les outils d'information.

Un accompagnement renforcé à partir de septembre 2024, les ambassadeurs de tri se rendront dans tous les foyers pour :



... **vous accompagner individuellement** dans la réduction et le tri des déchets (distribution de composteur à la demande).



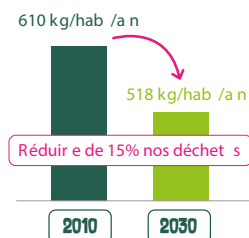
... **vous apporter des précisions** sur l'individualisation de la collecte et mieux connaître les usages.



... **recueillir vos avis** afin d'alimenter la réflexion sur le mode de financement du service à l'horizon 2028.

AGIR TOUS ENSEMBLE POUR LES MÊMES OBJECTIFS !

Nous sommes sur le bon chemin pour réduire nos déchets ! En favorisant le compostage, la réparation et le réemploi, les achats responsables, le tri et le recyclage, nous réussirons en 2030 (par rapport à 2010) à réduire de 15% nos déchets.



Qui contacter pour en savoir plus ?

Appelez le 05 59 39 55 10 ou consultez www.sictom-hautbearn.com